



DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR  
MAIRIE de SAINT-ADRIEN

Mairie de Ploumagoar  
Monsieur le Maire  
1 PLACE DU 8 MAI 1945  
22970 PLOUMAGOAR

BORDEREAU D'ENVOI

	POUR INFORMATION		POUR ATTRIBUTION		POUR EXECUTION		POUR NOTIFICATION
	POUR AVIS		POUR ENQUETE		POUR EXECUTION		POUR APPROBATION ET RETOUR
	EN RETOUR		EN COMMUNICATION		EN COPIE		

Désignation des pièces	Nombres de pièces
<b>Séance du Jeudi 2 Mars 2023 à 18 heures</b>	
<b>N° DELIB-2023-01.25 Modification simplifiée du PLU de Ploumagoar</b>	1

A Saint-Adrien

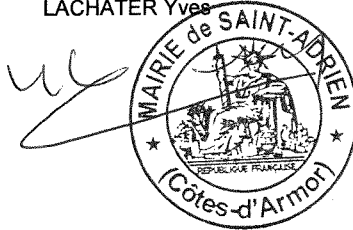
Le samedi 4 mars 2023

La Secrétaire de Séance

Le Maire

REUTER Marie

LACHATER Yves



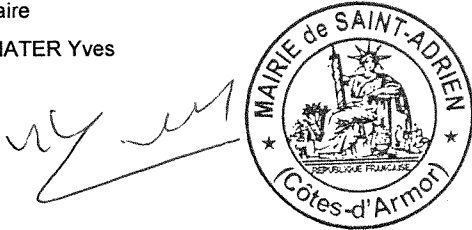
Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le 4 Mars 2023

Et publication ou notification le 4 Mars 2023

Le Maire

LACHATER Yves



MAIRIE DE PLOUMAGOAR  
08 MARS 2023  
ARRIVÉE N° 423

**Séance du Jeudi 2 Mars 2023 à 18 heures 00**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 2 Mars à 18 heures 00**

**Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 6**  
**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 6**  
**Nombre de conseillers municipaux présents à la séance en présentiels : 5**  
**Nombre de conseillers municipaux présents à la séance en visioconférence : 0**  
**Nombre de conseillers municipaux votants par procurations : 1**  
**Nombre de suffrages exprimés : 6**  
**Nombre de pour : 6**  
**Nombre de contre : 0**  
**Nombre d'abstention : 0**  
**Date de convocation : Mercredi 22 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Saint-Adrien dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de ses réunions sous la présidence de Monsieur Yves LACHATER, Maire.

**Présents :** LACHATER Yves, CORBEL Samuel, DE CASTILHO Claire, CREURER Thierry, REUTER Marie.

**Absents :** MOZER Florence.

**Procurations :** MOZER Florence à REUTER Marie.

**Secrétaire de séance :** REUTER Marie.

**N° DELIB-2023-01.25 Modification simplifiée du PLU de Ploumagoar**

**Rapporteur :** Yves LACHATER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Guingamp Paimpol Agglomération en date du 10 février 2023 et notamment de l'Arrêté n°A2023-0017 en date du 2 février 2023, Monsieur le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ploumagoar approuvé le 2 Juin 2006.

Cette procédure a pour objet de :

Abroger les Orientation d'Aménagement et de Programmation existantes sur le périmètre faisant l'objet de la procédure de modification simplifiée ;

Créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein de la ZAC de Kergré, pour permettre la création d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;

Modifier le règlement graphique de la zone 4AUyr, ouverte à l'urbanisation, pour permettre la création d'une zone 1AUgv dédié à l'implantation d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;

Modifier le règlement littéral du PLU.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage relève des compétences de Guingamp Paimpol Agglomération. Celle de Ploumagoar n'étant plus conforme, GPA projette d'en aménager une nouvelle sur un terrain situé en contrebas de l'aire existante.

La Ville de Ploumagoar a plus de 5 000 habitants et doit offrir une aire d'accueil, conformément à la loi.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, l'agglomération sollicite notre Commune pour émettre un avis dans les meilleurs délais sur cette procédure.

- Monsieur le Maire propose d'acter la modification du PLU de la Ville de Ploumagoar.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Acte** la modification du PLU de la Ville de Ploumagoar.

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Saint-Adrien,  
Les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
LACHATER Yves

La Secrétaire de Séance  
REUTER Marie

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération  
Transmise au contrôle de légalité le **4 Mars 2023**  
Et publication ou notification le **4 Mars 2023**

Le Maire,  
LACHATER Yves

